

Ministre du Travail, l'hon. Rodman E. Logan
 Ministre de l'Éducation, l'hon. Gerald Merrithew
 Ministre des Affaires municipales, l'hon. Horace B. Smith
 Ministre de l'Expansion économique, l'hon. Lawrence Garvie

Ministre de la Jeunesse, l'hon. Jean-Pierre Ouellet
 Ministre du Tourisme et de l'Environnement, l'hon. Fernand Dubé.

3.3.1.5 Québec

Au Québec, les pouvoirs législatif et exécutif appartiennent respectivement à l'Assemblée nationale et au Conseil exécutif. A titre de représentant royal, le lieutenant-gouverneur, l'honorable Hugues Lapointe, participe à la fois au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif.

L'Assemblée nationale compte 110 membres élus, pour une durée maximale de cinq ans. La position des partis, au mois de juillet 1975, était la suivante: 100 députés du Parti libéral, six du Parti québécois, deux du Ralliement des créditistes, un de l'Union nationale et un député indépendant.

Tous les députés reçoivent annuellement une indemnité de \$22,700 et une allocation non imposable de \$7,000 pour leur frais de représentation. En outre, la Loi de l'exécutif et la Loi de la législature prévoient des indemnités additionnelles imposables pour le premier ministre (\$34,050), les ministres (\$24,970), les ministres d'État (\$22,700), le président de l'Assemblée nationale (\$24,970), les vice-présidents (\$11,350), les adjoints parlementaires (\$6,810), le chef de l'opposition officielle (\$24,970), le chef des autres partis reconnus (\$10,215), le leader parlementaire de l'opposition officielle (\$10,215), le leader des autres partis reconnus (\$9,080), le whip en chef du gouvernement (\$10,215), le whip en chef de l'opposition officielle (\$6,810), le whip des autres partis reconnus et les whips adjoints (\$5,675) et les présidents des commissions élues (\$3,405). Un règlement de régie interne prévoit enfin des allocations pour certains déplacements des députés, pour le maintien d'un bureau dans leur circonscription et d'une résidence secondaire à Québec lorsque le député représente une circonscription éloignée de la capitale.

Le Conseil des ministres du Québec au 15 janvier 1976

Premier ministre, l'hon. Robert Bourassa
 Premier ministre suppléant et ministre de la Justice, l'hon. Gérard D. Lévesque
 Ministre de l'Éducation, l'hon. Jean Bienvenu
 Ministre de l'Industrie et du Commerce, l'hon. Guy Saint-Pierre
 Ministre des Finances, l'hon. Raymond Garneau
 Ministre des Affaires intergouvernementales, l'hon. François Cloutier
 Ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, l'hon. William Tetley
 Ministre des Terres et Forêts, l'hon. Normand Toupin
 Ministre de l'Agriculture, l'hon. Kevin Drummond
 Ministre des Affaires culturelles, l'hon. Jean-Paul L'Allier
 Ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, l'hon. Gérard Harvey
 Ministre des Richesses naturelles, l'hon. Jean Cournoyer
 Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'hon. Claude Simard
 Ministre de la Fonction publique, ministre d'État aux Affaires intergouvernementales et ministre d'État aux Finances, l'hon. Oswald Parent

Ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, l'hon. Victor C. Goldbloom
 Ministre des Transports, l'hon. Raymond Mailloux
 Ministre des Affaires sociales, l'hon. Claude Forget
 Ministre des Communications, l'hon. Denis Hardy
 Ministre du Revenu, l'hon. Robert Quenneville
 Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières et ministre de l'Immigration, l'hon. Lise Bacon
 Solliciteur général, l'hon. Fernand Lalonde
 Ministre d'État à l'Agriculture, l'hon. Georges Vaillancourt
 Ministre responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, l'hon. Paul Phaneuf
 Ministre d'État au Conseil exécutif, à l'OPDQ et à l'ODEQ, l'hon. Bernard Lachapelle
 Ministre d'État aux Transports et ministre d'État aux Finances, l'hon. Paul Berthiaume
 Ministre d'État aux Affaires sociales, l'hon. Julien Giasson.

3.3.1.6 Ontario

Le gouvernement de l'Ontario comprend le lieutenant-gouverneur, le Conseil exécutif et l'Assemblée législative. L'honorable Pauline McGibbon occupe depuis avril 1974 le poste de lieutenant-gouverneur. L'Assemblée législative se compose de 125 membres élus pour un mandat statutaire d'une durée maximale de cinq ans. Aux élections générales du 18 septembre